



Procès-verbal du comité exécutif

Réunion	Réunion ordinaire du comité exécutif		
Date	Le 16 décembre 2020	Heure	16 h 00
Salle de conférence	Laurence Patterson	Durée de la réunion	47 minutes
Réunion présidée par	M ^e Joe Ortona	Rapport rédigé par	M ^e Nathalie Lauzière

Commissaires	
Membres	Quorum : 1 Non-membres
M ^e Joe Ortona, président	X
Agostino Cannavino	X
Maria Corsi	X
Mario Bentreovato (TEAMS)	X
Ellie Israel	X
James Kromida	X
Pietro Mercuri (TEAMS)	X

Administrateurs	
Copeman, R.	X
Duhême, B. M ^e	
Alfonsi, E.	X
Lauzière, N. M ^e	X
René De Cotret, J.	X

Point	Description
1.	<p><u>Adoption de l'ordre du jour</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR J. KROMIDA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'ordre du jour soit adopté sans modification.</p> <p>Vote : 7-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° E20-12-16-1</u></p>

Procès-verbal du comité exécutif

2.	<p><u>Vice-président du comité exécutif</u></p> <p>ATTENDU QUE conformément aux articles 155.1 et 182 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>, le comité exécutif nomme, parmi ses membres, le vice-président du comité;</p> <p>M. J. Ortona nomme M. Mario Bentreovato à titre de vice-président du comité exécutif. La nomination est acceptée. M. A. Cannavino propose de cesser les nominations.</p> <p>IL EST DONC RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :</p> <p>QUE, à compter du 16 décembre 2020, Mario Bentreovato soit désigné vice-président du comité exécutif.</p> <p>Vote : 7-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° E20-12-16-2</u></p>
3.	<p><u>Contrat de service pour la prévention de la toxicomanie</u></p> <p>ATTENDU QU'en vertu de la résolution n° E19-09-25-6, le comité exécutif de la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) a autorisé l'Administration à procéder à un appel d'offres pour des services de prévention de la toxicomanie pour l'année scolaire 2019-2020;</p> <p>ATTENDU QUE le ou vers le 8 janvier 2020, un contrat d'un (1) an a été attribué à Chabad Lifeline pour des services de prévention de la toxicomanie et signé par la directrice générale de la CSEM, en vertu de sa délégation de pouvoirs;</p> <p>ATTENDU QUE ledit contrat a pris fin le 23 juin 2020, avec une option de renouvellement d'un (1) an aux mêmes modalités et conditions prévues au contrat initial;</p> <p>ATTENDU QUE le ou vers le 30 octobre 2020, les parties ont convenu de renouveler le contrat pour une année supplémentaire aux mêmes modalités et conditions, à l'exception des modifications suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Le nombre d'intervenants de Chabad Lifeline attitrés à la clientèle de la CSEM passera de 3 à 4;- Le temps que consacre quotidiennement chaque intervenant de Chabad Lifeline à la clientèle de la CSEM passera de 6,5 heures à 7 heures;- L'Annexe 2 relative aux mesures sanitaires en milieu scolaire pour les intervenants auprès des jeunes (COVID-19) sera ajoutée au contrat;- Une clause permettant à la CSEM de suspendre le contrat moyennant un préavis de 5 jours sera ajoutée au contrat.

Procès-verbal du comité exécutif

ATTENDU QU'en vertu du Règlement n° 10 - *Délégation de pouvoirs* (2020), le comité exécutif approuve les modalités et conditions de renouvellement du contrat;

ATTENDU QUE l'Administration de la CSEM recommande et appuie le maintien des services fournis par Chabad Lifeline, en particulier en ces temps difficiles;

ATTENDU QUE les coûts liés au renouvellement du contrat et aux modifications suggérées sont couverts par la Mesure 15025 - Accroche-toi au secondaire, pour l'année scolaire 2020-2021;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR J. KROMIDA QUE les modalités de renouvellement du contrat convenu entre la Commission scolaire English-Montréal et Chabad Lifeline pour la prestation de services de prévention de la toxicomanie pour l'année scolaire 2020-2021 soient approuvées par le comité exécutif de la Commission scolaire English-Montréal, le tout rétroactif au 14 septembre 2020.

IL EST DE PLUS PROPOSÉ QUE le comité exécutif autorise le directeur général ou les directeurs généraux adjoints à signer tout autre document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

M^{me} E. Israel propose de reporter la résolution.

Vote : 2-4-1. Motion rejetée.

Ont voté en faveur	M. A. Cannavino, M^{me} E. Israel
Ont voté contre	M^e J. Ortona, M^{me} M. Corsi, M. J. Kromida, M. P. Mercuri
S'est abstenu	M. M. Bentrovato

VOTE SUR LA MOTION PRINCIPALE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR J. KROMIDA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE les modalités de renouvellement du contrat convenu entre la Commission scolaire English-Montréal et Chabad Lifeline pour la prestation de services de prévention de la toxicomanie pour l'année scolaire 2020-2021 soient approuvées par le comité exécutif de la Commission scolaire English-Montréal, le tout rétroactif au 14 septembre 2020.

IL EST DE PLUS RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le comité exécutif autorise le directeur général ou les directeurs généraux adjoints à signer tout autre document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Vote : 5-0-2. Motion adoptée.

(M. M. Bentrovato et M. A. Cannavino se sont abstenus)

Résolution n° E20-12-16-3

Procès-verbal du comité exécutif

4.	<p><u>Sujets divers</u></p> <p>Aucune autre question n'a été soulevée.</p>
5.	<p><u>Clôture de la réunion</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MADAME M. CORSI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la séance soit levée à 16 h 47.</p> <p>Vote : 7-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° E20-12-16-5</u></p>

M^c Joe Ortona, président

M^c Nathalie Lauzière, secrétaire générale